

Compte-rendu du groupe de travail

« Mieux reconnaître le bénévolat et développer une société de l'engagement »

Jeudi 18 janvier 2018

Rapporteurs : Jean-François Serres, Claire Thoury

Secrétaires : Philippe Mobbs, Amandine Hubert (Ministère de l'éducation nationale/Djepva)

Présents :

Frédérique Pfrunder et Lucie Suchet, Le Mouvement associatif

Thomas Lecolley, Collectif des associations citoyennes

Elisabeth Pascaud, France Bénévolat

Danièle Lanssade, Planning Familial

Claudie Miller, Fédération des Centres Sociaux de France

Claire Vapillon, COFAC

Brieuc Guinard, CELAVAR

Véronique Busson, CNAJEP

Sébastien Radisson, CLONG

Alexandre Bailly, RNMA

Clémence Coudert, CNOSF

Anais Damas, UNIOPSS

Marie Lamy, Ligue de l'enseignement

Valentine de la Morinerie, UNAF

Clotilde Marseault, CPU

François Bernard, Mouvement pour l'Economie Solidaire

Chantal Bruneau, HCVA

Yann Joseau, Haut-commissariat à l'économie sociale et solidaire et à l'innovation sociale

Brigitte Dhéliat, bureau des associations, ministère des Transitions solidaires

Cédric Fourcade, direction de la Protection Judiciaire de la Jeunesse, ministère de la Justice

Djènèba Dollokeita, CGET, ministère de la Cohésion des territoires

Vincent Cibois, DGEFP, ministère du Travail

François Laco, DRDJSCS Pays de la Loire

Ce groupe est un groupe de production de propositions des associations qui doit leur permettre, dans un second temps, d'appeler à proposer des mesures concrètes pour mieux accompagner le bénévolat et l'engagement et d'identifier des chantiers de plus long terme qui seront à approfondir.

Méthode de travail proposée par les rapporteurs du groupe

La réunion est animée en deux temps :

- L'identification des enjeux ;
- La proposition de mesures par les coordinations associatives du Mouvement associatif.

Examen des enjeux de la note de cadrage pour éventuels compléments ou corrections

➤ **Points liminaires sur la note de cadrage**

François LACO, DRDJSCS Pays de la Loire : La note se concentre sur le seul engagement associatif. Il faudra également faire attention à la déclinaison territoriale de ce plan d'action.

Thomas Lecolley, Collectif des associations citoyennes : L'emploi associatif est mis de côté mais il est complémentaire du bénévolat. C'est seulement par de l'emploi de qualité qu'on peut avoir un bénévolat nombreux et compétent et bien accompagné. Il ne faut donc pas oublier cet enjeu.

La question de la liberté associative est aussi un point à aborder. Si le Gouvernement veut promouvoir une société de l'engagement, il ne faut pas criminaliser l'engagement militant.

Véronique Busson, Cnajep : Il faut souligner que d'autres formes d'engagement (SC, réserve) existent et sont promues par l'Etat et réfléchir à leur articulation avec l'engagement associatif.

Les trois dimensions européenne, nationale, territoriale manquent dans la note.

Claire Vapillon, COFAC : Le renouvellement des dirigeants est articulé à la question de l'emploi.

Elizabeth Pascaud, France Bénévolat : Il ne faut pas négliger le rôle inclusif du bénévolat. Il doit être accessible à tous. Cet enjeu doit apparaître.

Valentine de la Morinerie, UNAF : Il faut davantage insister sur la difficulté de mise en œuvre du congé de représentation.

Sébastien Radisson, CLONG : Introduire l'objectif du développement durable dans la note à travers celui d'apprendre à vivre ensemble, de permettre l'accès à l'éducation, d'encourager le partenariat et l'engagement, notamment l'ODD 4.7 (et plus globalement les ODD 4 - Assurer l'accès de tous à une éducation de qualité et 17 - Partenariats pour la réalisation des objectifs)

Véronique Busson, Cnajep : Il est important d'identifier la place particulière de l'engagement citoyen dans la société. Il faut faire une phrase sur l'importance du parcours d'engagement.

Brieuc Guinard, Celavar : Il faut souligner dans le chapeau introductif qu'il faut des conditions de vie décentes pour pouvoir s'engager même si ça dépasse le cadre de ce groupe. Cela représente un enjeu.

➤ **Sensibiliser à l'engagement**

Le rapporteur propose d'examiner le premier chapitre « Sensibiliser à l'engagement ». La note est-elle complète et identifie-t-elle bien tous les enjeux ?

Sébastien Radisson, CLONG : On retrouve dans la note la notion de parcours de vie auquel celle de parcours d'engagement conviendrait mieux. On peut rappeler le fil qui fait l'engagement.

Sur la dernière phrase, le terme de ressources n'est pas approprié pour le bénévolat. Le bénévolat est le fondement même de la vie associative.

Elizabeth Pascaud, France Bénévolat : Le terme de volatile n'est pas approprié non plus. Il est trop négatif.

Claire Vapillon, COFAC : Il y a une construction de l'engagement, propre à chacun. Il faut faire ressortir cet élément qui est lié à celui de parcours d'engagement.

Thomas Lecolley, CAC : Ce changement des transformations des modes d'engagement est la rançon du succès d'une structure associative fondée sur la liberté et l'adhésion, sur un mode de fonctionnement plus horizontal... Il faut se féliciter de cette opportunité offerte par les associations aux citoyens.

L'inventaire des modes d'engagement ne doit pas nous priver de nous interroger sur les causes structurelles qui freinent l'engagement. En instrumentalisant les associations (appel d'offres), on les a dépolitisées et réduites à un rôle de « sous-traitants de services publics au rabais ». Sous cet angle, il y a des causes structurelles à l'abandon de l'engagement. Seul le sens du projet politique de l'association est moteur de cet engagement.

On a ainsi accompagné le bénévolat vers un haut niveau technique, il faut faire attention à garder le bénévolat fondé sur le sens et l'engagement ouvert à tous.

François Bernard, Mouvement pour l'économie sociale : Le bénévolat est la richesse essentielle, le capital de cette société de personnes qu'est l'association. La reconnaissance de la société de personnes est importante. L'engagement citoyen n'est pas assez reconnu comme une valeur. Ainsi, le bénévolat doit être valorisé dans le plan comptable.

Brieuc Guinard, Celavar, doute d'une attente de plus grande de flexibilité de la part des jeunes. Les évolutions sociétales ont amené les jeunes à devoir être flexibles (logement, études, travail...).

Il faut faire attention lorsque l'on parle de la volatilité des jeunes : le militantisme ou l'engagement « sacrificiel » existe encore (par exemple, les jeunes mobilisés contre l'aéroport Notre-Dame-des-Landes).

Marie Lamy, Ligue de l'enseignement : Le bénévolat augmente aussi par la tendance des pouvoirs publics à mobiliser directement et à charger ces personnes investies de missions de services publics. C'est particulièrement marqué dans d'autres pays européens (comme le démontre l'exemple du « Big society » en Angleterre). Il faut donc insister sur la démarche libre et volontaire du bénévolat, et faire attention aux risques d'instrumentalisation.

Rapporteur : les organisations associatives elles-mêmes s'organisent pour répondre aux appels d'offre. Elles y perdent du sens et de la dynamique associative autonome. Il peut y avoir des initiatives de bénévolat dans le cadre d'un établissement public, qui aboutit à de l'organisation citoyenne autonome. L'association est aussi la garantie de l'absence de bénévolat instrumentalisé.

Véronique Busson, Cnajep : Peut-être dans une démarche libre et volontaire, faut-il ajouter la notion de membres au-delà des bénévoles. Toute participation à une association n'est pas forcément du bénévolat. Tous les gens ou jeunes engagés ne se reconnaissent pas forcément dans le bénévolat. Il y a une question de sémantique. Est-ce que « libre et volontaire » prend en compte l'accès de tous ?

Un travail pourra être mené autour des mots et du partage d'une définition commune des termes.

Il faut aussi travailler sur la notion d'accès : aller chercher, accompagner, etc. Nul ne peut être bénévole contre son gré mais on doit aller chercher des jeunes dans leur engagement.

Rapporteuse : Se pose donc la question de comment, sans tomber dans l'institutionnalisation de l'engagement, ou un éventuel caractère contraignant, on arrive à une politique incitative et presque normative.

Marie Lamy, Ligue de l'enseignement : Plus on crée des droits, plus la frontière avec la liberté et la non instrumentalisation est ténue. Les crédits ECTS par exemple, est-ce une instrumentalisation ou une reconnaissance ?

François Laco, DRDJSCS Pays de la Loire : On ne peut complètement évacuer la question de la reconnaissance dans un parcours, dès lors que le postulat est le libre choix dans la forme et le moment de cette valorisation. Mais nous faisons tous un travail de valorisation des compétences psycho-sociales qui aide le jeune dans son parcours. Et cette valorisation ne doit pas être évacuée. Ça s'intègre dans la co-éducation. L'engagement bénévole est aussi un facteur de lien social qui manque dans la note comme la notion de co-éducation. Le terme de « cohésion sociale » est également absent de la note, alors que le bénévolat y joue un rôle fondamental. De même que le local manque aussi bien comme forme d'engagement local et comme réponse à des enjeux locaux.

Rapporteur : Nous avons fait un tour des attentions portées à la liberté, gratuité, autodétermination et acteur autonome de projets collectifs.

Sur la partie communication, avez-vous des éléments à apporter ?

Véronique Busson, Cnajep : C'est là qu'on ne peut pas réfléchir uniquement en termes de parcours associatif. Il doit être mis en parallèle avec d'autres formes d'engagement promues dans le même milieu et le même moment. Il faut rendre clair à un jeune le sens différent des formes différentes d'engagement. Il faut souligner la combinaison de ces formes.

Le Rapporteur propose « communication sur l'engagement et sur le fait associatif ». Du point de vue du sens, c'est le fait associatif qui donne du sens.

Brieuc Guinard, Celavar : Là aussi, il convient d'ajouter que l'Etat ne doit pas participer à condamner certaines formes d'engagement.

Sébastien Radisson, Clong : Le dialogue n'est pas toujours simple entre l'éducation populaire et l'éducation nationale. Ne faudrait-il pas rappeler l'importance de mieux articuler ces deux mondes a fortiori étant donné qu'ils appartiennent en ce moment au même ministère ?

François Laco, DRDJSCS Pays de la Loire : Peut-être vaudrait-il mieux parler d'éducation formelle et non formelle dans une démarche éducative ?

François Bernard, Mouvement pour l'économie sociale : Il y a dans notre société un grand désir d'entreprendre, pouvant passer par la création d'une association (par exemple dans le secteur culturel). La création d'une association peut être un premier pas vers une structure professionnelle.

Véronique Busson, Cnajep : Il y a des confusions entre engagement et monde professionnel par exemple dans le rapport Borello. Le mot engagement est d'actualité. Le service civique senior a déjà été pensé dans un temps antérieur.

Marie Lamy, Ligue de l'enseignement : Dans l'insertion comme dans l'engagement, on a du mal à valoriser et identifier les compétences. Ça reste un chantier non abouti qu'il s'agisse des outils ou des politiques.

Rapporteur : ça se situera sans doute plus dans la partie sur la reconnaissance.

Sébastien Radisson, Clong : Pour reconnaître que l'engagement permet d'acquérir des compétences, une attention doit être portée à ne pas dériver dans l'idée que l'engagement doit servir à l'insertion. L'insertion est une conséquence heureuse.

Yann Joseau, HCESSIS : à quoi servirait le bénévolat si ça ne sert pas à l'insertion ? Quel est le but de la valorisation si ce n'est pas pour l'insertion ? Quelles peuvent être les autres motivations ?

Brieuc Guinard, Celavar : A convaincre et mobiliser plus de bénévoles.

Marie Lamy, Ligue de l'enseignement : A inscrire le bénévole dans une société apprenante et à renforcer la mobilité des bénévoles. Valoriser les bénévoles accroît le désir d'engagement et d'évoluer dans son parcours d'engagement.

Rapporteur : A donner confiance en soi.

Sébastien Radisson, CLONG : Valoriser les compétences aide aussi à mettre en relation ce champ avec d'autres champs de leur vie, et cela permet d'intégrer l'engagement citoyen dans la société.

Claudie Miller, Fédération des centres sociaux : La valorisation des compétences a une portée inclusive. C'est plus valable pour certains que pour d'autres. C'est par exemple très important au moment de l'entrée dans le 3^{ème} âge, qui est un moment d'exclusion, où le bénévolat joue justement un rôle inclusif.

Elizabeth Pascaud, France Bénévolat : Il y a une dimension aussi plus collective à travers la valorisation individuelle. C'est aussi la marque de la reconnaissance de la société.

François Bernard, MES : C'est de la création de richesse reconnue dans d'autres cercles. L'engagement au sens large permet de faire beaucoup de choses utiles à la société (aide familiale, entraide...) qui ne sont pas forcément reconnues dans le fait associatif.

Rapporteur : La reconnaissance est essentielle pour donner de la visibilité. La valorisation individuelle est un élément de la valorisation collective.

Véronique Busson, Cnajep : Il appartient à chacun d'en faire ce qu'il veut. Il faut que cela reste une liberté individuelle, dans la forme, le temps, le support.

Cédric Fourcade, Ministère de la Justice : Les institutions peuvent aussi valoriser cet engagement, même encouragé, pour renforcer l'inclusion.

L'éloignement des formes d'engagement

Thomas Lecolley, CAC : La précarisation des jeunes, l'éloignement de la retraite, la précarisation de manière générale, éloignent du bénévolat.

Il y a encore des conseillers Pôle emploi qui disent que ne peuvent être cumulés recherche d'emploi et bénévolat. Ça pourrait faire partie des mesures à court terme, une mesure qui relèverait d'un effort de communication.

Rapporteur : Il faut faciliter un droit à l'engagement quelle que soit sa situation. L'inégalité à l'engagement ne peut pas être ignorée.

Véronique Busson, Cnajep, Le lien bénéficiaire / bénévolat est la clef. Dans la démarche associative, quelle que soit la manière dont on accède à un espace, il y a une opportunité pour l'association de ne pas cloisonner entre bénéficiaire et acteur et de rendre le bénéficiaire acteur et bénévole. Il s'agit d'un aspect à valoriser et à promouvoir.

François Laco, DRDJSCS Pays de la Loire : Mais ce passage de bénéficiaire à acteur ne peut se mettre en place que si l'association a la maturité pour accompagner en ce sens. Il y a besoin d'une formation à la démarche de mise en situation des personnes, d'accueil des personnes accueillies. Il faut une maturité de l'association dans cette démarche.

Evaluation des dispositifs

Thomas Lecolley, CAC : il faut insister sur le fait que le service civique est une forme d'engagement et non un substitut à l'emploi.

Le FDVA mériterait aussi une réflexion.

Véronique Busson, Cnajep : sur les différents dispositifs, il y a la réserve civique qui existe, ainsi que toutes les autres réserves.

Le volontariat associatif est peu soutenu : ce n'est aujourd'hui qu'un statut.

Le pourcentage d'associations dans les structures d'accueil du service civique diminue. Il faudra rappeler que le service civique n'est pas spécifique au monde associatif.

Brieuc Guinard, Célavar : Il faut vérifier pourquoi les associations et les services civiques utilisent le service civique et vérifier qu'ils s'en servent comme une forme d'engagement et non comme une forme d'emploi.

Sébastien Radisson, Clong : Il manque d'autres volontariats ou d'autres dispositifs (JSI, VSI...) Faut-il tous les lister ? Et rappeler que la diversité est une richesse.

Frédérique Pfrunder, LMA : On ne liste pas toutes les ressources dans la note qui serait alors trop longue. On peut renvoyer dans la note vers des choses plus complètes. Mais le plus important, dans la note finalisée, c'est surtout la partie des propositions.

François Laco, DRDJSCS Pays de la Loire : Il est indispensable d'évaluer les dispositifs au regard des politiques publiques, pour inciter l'Etat à soutenir parce qu'ils dynamisent les associations au niveau local. Quel est l'impact des dispositifs d'incitation de l'Etat pour soutenir l'engagement durable dans projets associatifs dans les territoires ?

Yann Joseau, HCESSIS : c'est en effet bien d'avoir de nombreux dispositifs, mais est-ce une vraie stratégie ?

Rapporteur : La question est de savoir en quoi les dispositifs viennent nourrir une dynamique associative durable. Quel est l'impact des dispositifs de l'Etat ? C'est un enjeu fondamental.

Sébastien Radisson, Clong : Il est discuté que la défiscalisation des frais et des dons soit limitée aux générosités nationales. Cela sanctionnerait une grande partie des associations.

Reconnaissance de l'engagement associatif et faciliter le bénévolat des actifs

Pour Elizabeth Pascaud, *France Bénévolat*, le terme de « plébiscité » est à revoir : il peut être parfois difficile d'inciter les bénévoles à se former.

Claire Vapillon, COFAC : cela relève davantage de la proposition mais on a besoin de travailler à une meilleure information dans l'entreprise sur les dispositifs qui facilitent l'engagement comme le congé de responsables : soit les directions, les directions de ressources humaines, les partenaires sociaux.

Thomas Lecolley, CAC : Le mécénat de compétences n'est pas du bénévolat car il n'est pas désintéressé. Eviter l'idée que tout bénévolat n'est pas du bénévolat de compétences : y a-t-il du bénévolat d'incompétence ?

Vincent Cibois, DGEFP : Dans le cadre de la réforme de la formation professionnelle, est abordée l'idée que le CIF, qui était éligible aux bénévoles pour se former à l'exercice de responsabilités associatives, soit supprimé dans le cadre de la réforme de la formation professionnelle.

François Laco, DRDJSCS Pays de la Loire : Se pose la question de l'accès de l'offre de formation, de la place des associations dans cette offre. Il y a des espaces de construction d'une offre de formation du projet associatif et qui croise avec les politiques publiques qui sont à l'œuvre, comme par exemple les commissions régionales du FDVA. Cela pose la question de la co-construction de l'offre de formation

Véronique Busson, Cnajep : Le compte d'engagement citoyen est restreint aux dirigeants associatifs et aux encadrants de bénévoles associatifs ce qui exclut des publics qui pourraient en avoir le plus besoin.

Renouvellement des dirigeants bénévoles

Thomas Lecolley, CAC : La perte de sens du projet associatif sous l'effet de l'administration et des pouvoirs publics est démobilisatrice pour l'engagement. Il faut simplifier les démarches associatives. En complément de cela, il faudrait des outils. L'enjeu est de conserver le sens du bénévolat.

Marie Lamy, Ligue de l'enseignement : En terme de proposition, pour faciliter le quotidien des dirigeants bénévoles, il pourrait être développé des outils numériques, de gestion en ligne à laquelle les bénévoles ne sont pas toujours formés et informés. Il faudra faire une proposition en ce sens.

François Laco, DRDJSCS Pays de la Loire : Rien ne traite de l'enjeu de la transition numérique qui peut génère de nouvelles formes d'engagement. Il faut que cela apparaisse dans la note.

Brieuc Guinard, Célavar, s'interroge sur le rôle de l'Etat dans cette partie de renouvellement des dirigeants et de partage des responsabilités.

Claire Vapillon, COFAC : La transmission des responsabilités ne se limite pas aux outils. Mais il y a aussi la question de la transmission du sens et du mode de militantisme. Quel temps se donne-t-on pour les projets associatifs ? Il se pose aussi la question de l'acceptation, par certains militants, des évolutions des formes d'engagement.

Reconnaître, soutenir, valoriser des initiatives collectives de citoyens

Véronique Busson, Cnajep : Les autres formes participent d'une société de l'engagement.

Rapporteur : A-t-on des facilités de reconnaissance de ces autres formes pour qu'elles nourrissent les formes institutionnalisées d'engagement. Se jouent là des dynamiques renouvelées, à soutenir, pour accompagner indirectement un engagement associatif à terme.

Elizabeth Pascaud, France Bénévolat : Il est constaté que de nombreux bénévoles associatifs s'engagent aussi dans des formes de mobilisation moins structurées. Certaines initiatives ont pu démarrer de façon informelle, avant de prendre le statut d'association pour s'ancrer dans la durée.

Valentine De la Morinerie, UNAF : Le monde associatif subit toutes les contraintes administratives qui brident sa liberté et son inventivité.

Sébastien Radisson, Clong : L'un des soutiens premiers pour ces citoyens spontanés, ce serait de les laisser agir avant même de s'interroger sur les moyens à leur donner. D'où l'importance de ne plus voir la désobéissance civile comme un acte criminel.

Claire Vapillon, COFAC : Ces initiatives spontanées créent aussi des liens poreux avec des associations déclarées, par exemple à travers le partage ponctuel de biens matériels. Sur les territoires, des frottements existent entre les deux formes, qui permettent le rayonnement et le questionnement des deux structures.

Claudie Miller, Fédération des centres sociaux : L'association Pas sans nous a travaillé sur un fonds de démocratie d'initiatives citoyennes pour proposer des formations à des gens dans ces collectifs, ou pour financer de l'expertise. Elle passera ce travail au groupe. Une proposition pourra être faite autour de ça.

François Bernard, Mouvement pour l'économie sociale : Proposition de relancer Envie d'agir.

Véronique Busson, Cnajep, souligne que si on traite du volontariat, il n'est pas à traiter que comme dispositif d'Etat.

Point de méthode, suite des travaux

Sont communiqués aux participants du groupe de travail :

- Un compte- rendu de la réunion (ci-dessus) ;
- La liste des propositions telles que formulées lors du groupe de travail (ci-dessous);
- Un modèle de fiche d'appel à proposition (joint à cet envoi).
- Une proposition de note amendée (d'ici le vendredi 26 janvier) ;

Un espace virtuel partagé est ouvert aux membres des différents groupes de travail qui ont donné leur adresse mail. Ils peuvent y prélever la documentation mise à leur disposition. Si un membre souhaite adresser une proposition de mesure réalisée sur la base du modèle de fiche, il doit l'enregistrer en word 97-2003 avec une dénomination explicite de la proposition et l'adresser à djepva.sd1b@jeunesse-sports.gouv.fr, le secrétariat de son groupe se chargeant de la mise en ligne.

Prochaine séance, le 9 février, suivi de la plénière le 27 février.

LISTE DES PROPOSITIONS

Sensibiliser à l'engagement associatif

Communication sur l'engagement et mis en œuvre d'une semaine de l'engagement

- Participer à la définition du contenu de la semaine de l'engagement proposée par le Gouvernement
- Décaler la semaine de l'engagement en septembre
- Communiquer et informer sur les possibilités et les bienfaits du bénévolat
- Créer des espaces de découvertes des engagements (journée dans les structures associatives etc.)
- Communication sur le sens et la variété des formes d'engagement tout au long de la vie sans les opposer (associations, syndicats, partis politiques etc.)
- S'inspirer des expériences de terrains menées par les programmes de réussite éducative

Créer des ponts avec l'école

- Développer les espaces/temps de rencontre entre le monde associatif et le monde de l'éducation formelle à l'échelle locale
- Créer une passerelle entre les établissements scolaires et les associations à travers l'organisation d'événements (ex : semaine du bénévolat à l'école)
- Développer les présentations d'associations et leurs projets dans les écoles
- Création d'un stage citoyen comme il existe un stage en entreprise en 3ème

Valorisation de l'engagement des citoyens dans la communication nationale

- Inclure de manière systématique et visible l'engagement des citoyens dans les plans de revues nationaux qui dresse le bilan de la contribution de la France aux ODD
- Faire savoir ce que l'action collective produit comme changement dans la société

Autres propositions

- Mettre en place un chantier spécifique sur la liberté associative (lien avec la protection de l'action militante dans l'axe 4 "reconnaissance des initiatives collectives citoyennes")
- Ecrire un texte qui pose les principes de la liberté associative annexé à la Charte des Engagements Réciproques
- Reconnaître la participation des associations à leurs réseaux
- Inciter à la participation à des réseaux fédératifs

Donner accès à l'engagement associatif tout au long de la vie et l'intégrer aux parcours de vie

Créer des dispositifs pour encourager et valoriser l'engagement

- Créer un passeport de l'engagement pour accompagner les parcours d'engagement
- Valoriser les compétences psychosociales des jeunes acquises par l'engagement associatif (expérimentation à mener)
- Créer un outil digital de capitalisation des expériences bénévoles visant à valoriser cet engagement dans le CV et la prise en compte des compétences acquises
- Créer ou recréer des dispositifs du type "envie d'agir" à tous les âges de la vie
- Ouvrir le CEC pour toute expérience bénévole et pas seulement les dirigeants
- Organiser la formalisation, valorisation des compétences acquises des bénévoles "openbadges"
- Accompagner l'engagement associatif par la formation et construire une offre territorialisée avec l'ingénierie des réseaux associatifs
- Soutenir le bénévolat des actifs sans s'appuyer uniquement sur la compétence, mettre en œuvre les notions de citoyenneté, talent, envie d'agir, savoir être

Permettre d'inscrire l'engagement dans le parcours de vie

- Revoir le dispositif de congé représentation globalement (code de l'action social et code du travail) pour le rendre plus attractif et pragmatique
- Réduire le temps de travail pour tous afin d'assurer les conditions matérielles pour l'engagement bénévole
- Rendre compatible l'engagement associatif avec toutes les formations scolaires et supérieures
- Rendre les parcours professionnels moins linéaires en rendant possible les coupures professionnelles longues (logique du revenu universel)
- Lutter contre la précarisation croissante (jeunes/seniors/précaires) qui nuit à l'engagement bénévole sur le temps long

Encourager le premier engagement

- Accompagner vers l'engagement à partir d'une action, d'une activité, d'un événement
- Multiplier les formes d'accès au premier engagement en favorisant les échanges entre monde associatif et éducation nationale dans la durée et non pas dans des actions ponctuelles

Faciliter le bénévolat des personnes en recherche d'emploi

- Faciliter l'engagement bénévole des personnes en recherche d'emploi
- Communication volontariste auprès de pôle emploi sur la compatibilité bénévolat/chômage

- Garantir la complémentarité des droits et prestations sociales des volontaires pour lever les freins à l'engagement
- Mieux connaître ce que produit le service civique sur la durabilité et non sur l'engagement

Mesures en faveur du service civique et du volontariat

- Inclure le CFGA dans le parcours de formation du VSC
- Lever les freins d'accès à tous au SCV (hors UE)
- Favoriser la complémentarité entre les dispositifs d'engagement et de volontariat
- Soutenir les fondamentaux du service civique en conservant l'engagement au service de l'intérêt général au cœur du dispositif

Autres mesures

- Faire reconnaître la valorisation du bénévolat à sa véritable valeur sociale dans le bilan comptable
- Reconnaître les mises à disposition comme une véritable richesse dans le capital des associations
- Maintenir le financement du FDVA à hauteur de la loi de finances pour 2018
- Refondre les modalités de gestion/gouvernance et d'affectation du FDVA
- Systématiser la reconnaissance et la place du bénévolat associatif dans les schémas territorialisés impliquant l'Etat
- Mettre fin au projet de territorialisation du don afin que soit levé le frein financier à la participation bénévole aux associations de solidarité internationale

Soutenir et faciliter l'implication des dirigeants bénévoles

Accompagnement et formation des dirigeants bénévoles

- Mise en place de dispositifs type "DLA" spécifique et pluri annuel pour accompagner les dirigeants bénévoles
- Proposer de nouvelles formes de formation pour former les dirigeants sur la forme (e-learning, soirée débat etc.) et sur le fond (recentrer sur le projet politique)

Simplifier et proposer des outils de gestion pour les dirigeants bénévoles

- Poursuivre la simplification administrative et de gestion des associations
- Faciliter la vie des dirigeants associatifs via l'accès à des outils numériques de gestion
- Avoir une plateforme numérique capitalisant l'ensemble des outils/ressources existants pour faciliter la vie des associations
- Simplifier et informer pour rassurer les dirigeants sur les risques encourus
- Mieux faire connaître les dispositifs de soutien aux petites associations

Autres mesures

- Sous réserve d'une étude détaillée, supprimer la rémunération des dirigeants bénévoles
- Développer le statut de responsable associatif dans les universités
- Développer des pratiques de directions collectives pour associer plus de personnes dans des responsabilités
- Insister sur le sens de l'engagement et le besoin, des bénévoles engagés, plus que le besoin de bénévoles "compétents"
- Lutter contre l'institutionnalisation des associations qui démobilise les dirigeants associatifs

Reconnaitre, soutenir, valoriser, des initiatives collectives de citoyens

Reconnaissance et financement de l'initiative citoyenne

- Mise en place d'un fonds pour une démocratie citoyenne
- Développer un programme de reconnaissance, de soutien et de financement des initiatives collectives de citoyens dans la proximité, pour le lien social
- Faciliter les accès aux financements des projets collectifs sans opposer associations/collectifs
- Reconnaître les actions des initiatives citoyennes mais ne pas les institutionnaliser ce qui casserait leur rôle "dynamisant"
- Soutenir financièrement les différentes formes d'engagement, y compris celles des contestations militantes et non les condamner a priori ni les criminaliser
- Laisser vivre, soutenir les collectifs de citoyens, mais éviter à tous prix que ce soit instrumentalisé, canalisé, formaté etc.

Développer l'observation des initiatives citoyennes

- Mieux connaître les différentes formes d'engagement pour mieux connaître leurs besoins
- Systématiser des observations de la vie associative territorialisée avec une observation particulière sur les nouvelles formes d'engagement

Protéger l'action militante

- Dépénaliser les actions collectives de boycott
- Légiférer pour rendre condamnables les procédures baillons
- Reconnaître formellement la désobéissance civile non violente comme une forme légitime d'initiative citoyenne